

L'an deux mille onze, le vingt-et-un avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : MM. Claude ROQUES - CASTAN – GERAUD - Mme BASCOUL – MM. FABRIES - CORBIERE - Mlle Séverine ROQUES – MM. ROUQUETTE - GAILLAC - MOUSNIER - Mmes LECHEVANTON et ENJALBERT.

Excusés : M. LLOP qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire
M. HOULES qui a donné pouvoir à M. CASTAN

Absente : Mme CAUSSE.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de l'exercice précédent (budget Commune):

Monsieur le Maire explique que la comptabilité M14 impose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010, à savoir un excédent de 80 439 €. Il propose de répartir cette somme comme suit :

- En investissement, à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 35 451 € pour résorber le déficit.

- En fonctionnement, à l'article 002 : 44 988 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Vote des 3 taxes :

Monsieur GERAUD indique que le maintien des taux votés l'an passé, compte tenu de la variation des bases d'imposition, générerait un produit de 152 945 €.

La Commission des finances réunie précédemment propose, afin d'assurer la trésorerie nécessaire au budget communal, d'augmenter les taux de 6 %. Ces augmentations procureraient un produit de 162 122 €.

Après discussion et à l'unanimité ces taux sont adoptés.

La taxe d'Habitation passera de 5,95 % à 6,31 %

Le Taxe sur le Foncier Bâti passera de 11,06 % à 11,72 %

La Taxe sur le Foncier Non Bâti passera de 61,93 % à 65,64 %.

Budgets 2010 :

Monsieur GERAUD, adjoint délégué aux finances présente à l'assemblée les projets de budget pour 2011.

- *Commune* : Il s'équilibre en fonctionnement à 610 743 euros et à 387 942 euros en investissement.

- *Assainissement* : Il est équilibré à 59 826 euros en fonctionnement et à 48 674 euros en investissement.

- *CCAS* : Il s'équilibre à 1 238 euros en fonctionnement et à 15,24 euros en investissement.

Les membres présents à l'unanimité votent ces budgets.

Subventions aux associations :

Les Conseillers concernés par une des associations attributaire d'une subvention se retirent tour à tour, à savoir :

Jean CASTAN pour le Comité Local de Santé et Mickaël ROUQUETTE pour la Société de pêche.

Les membres présents à l'unanimité inscrivent les sommes suivantes au budget Communal 2011 :

ADMR : 250 € - **ASL** : 650 € - **ALT** : 310 € - **Club des Aînés Ruraux** : 100 € - **Chasse** : 250 € - **Pêche** : 230 € - **Foyer Laïque** : 500 € - **Adrénaline** : 600 € - **APE École Lombers** : 100 € - **Anciens Combattants** : 100 € - **Pompiers** : 50 € - **Sécurité Routière** : 100 € - **CDJA** : 350 € -

Croix Rouge : 50 € - Comité Local de Santé : 160 € - Réalmont XIII : 100 € - École Privée : 1 480 € - APE du Collège : 100 € - La Clé des Chants de Lombers : 1 800 € - Lombers Sport et Nature : 160 € - Taranis Irae : 300 € - Lou Fial d'Or : 80 €, pour un montant total de **7 820 €**. Monsieur le Maire est chargé de verser ces sommes aux différentes associations. Il est précisé que la Pétanque Lombersoise renonce, comme les années précédentes, à la subvention municipale.

Traitement des archives Communales :

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 8 décembre 2010 qui donnait mission au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Tarn pour effectuer un diagnostic de traitement des archives communales.

Ce diagnostic a été réalisé le 8 février 2011 et le rapport de diagnostic préconise 130 heures pouvant être échelonnées sur 1 ou 2 ans et qui permettraient de traiter l'ensemble des archives, de fournir un inventaire complet et former le personnel aux règles d'archivage au tarif de 40 € de l'heure.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la mission de traitement des archives communales au Centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011, article 6228.

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain présentées par SCP PAULIN et ARNAUD, notaires associés à Réalmont. La première concerne la vente d'une maison appartenant à Mlle FARENC, sise « 5, rue de la Porte Neuve », section D n° 1726 et 727 pour une superficie de 488 m² ; la seconde concerne la vente par les conjoints BOUTIE - MIALET d'une maison de 105 m² sise « 8, place de la Mairie » section D n° 574 et d'un jardin de 430 m² situé « Plaine de Balmes », section E n° 343.

Après examen de ces deux dossiers et à l'unanimité, le Conseil décide de renoncer à son droit de préemption.

Évaluation des charges transférées : Attribution de Compensation 2011 :

En application des articles 1609 nonies C du code général des Impôts et L 5211-5 du CGCT,

Sur proposition de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées,

Monsieur le Maire propose d'arrêter à 119 205 € l'attribution de compensation 2011 de la Commune.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice, à l'article 7321.

Chantier loisirs jeunes : Participation des familles.

Madame BASCOUL, adjointe responsable de la Commission Vie Sociale, rappelle au Conseil le Chantier loisirs jeunes mis en œuvre cette année avec le concours de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.

Une Convention signée entre la CAF et la municipalité de Lombers définit les modalités de ce projet et en particulier les conditions à respecter pour obtenir l'aide financière de cet organisme.

Cette convention impose une contribution financière, même modique, de chaque participant au projet.

Il est décidé à l'unanimité de fixer cette participation à 10 euros par jeune. Un titre de recette sera émis pour la percevoir.

Sujets divers :

-*Demande de traversée de route* : Monsieur le Maire informe les membres présents de la demande de Monsieur CIRGUE à Saint-Sernin qui, pour réaliser l'assainissement individuel de sa maison, souhaite traverser la voie communale. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal autorise cette traversée aux frais exclusifs du demandeur qui devra remettre la voirie en état.

- *demande de déplacement de chemin* : Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande des conjoints CASSAR à la Durantié et de leur géomètre tendant à faire déplacer le chemin traversant les bâtiments et se dirigeant vers Maynengues. Après examen du plan, les conseillers présents sont d'accord sur le principe d'un échange. Une vérification devra être faite afin de savoir si toutes les parcelles traversées par le projet de nouveau chemin appartiennent bien aux demandeurs qui devront s'acquitter de tous les frais afférents à cette affaire.

- *Commémoration du 8 mai* : Elle aura lieu le dimanche 15 mai 2011 à 11 h 45.

- *Célébration de la Fête Nationale* : Il est décidé de renouveler l'expérience de l'année dernière et de demander le concours des associations Lombersois pour une animation le 13 juillet au soir.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.